

Séance du 05 septembre 2022

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - MOURGUES Corinne.

Etaient absents et excusés :

MM. REPELLINI Raymonde - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - ACHARD Pierre - JOLY Florence - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo - PUIPIER Franck

Avaient donné procuration :

M. Michel COSSEY à M. Jacques PELLEGRIN.
M. Claude BOUGAULT à Mme Christine GEUSENS.
Mme Raymonde REPELLINI à Mme Michèle BISACCIA.
M. Hugo RODRIGUES SOUSA à M. SERVANT.
M. Pierre ACHARD qui donne son pouvoir à M. Antoine DI PAOLO.
Mme Lise LAFON qui donne son pouvoir à Mme Mireille PAPIN.

Était secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Le quorum est atteint.

- **Procès-verbal de la séance précédente**
- **Administration Générale**
 1. Etat des décisions du Maire
 2. SIEL-TE – Dissimulation rue de Champirol
 3. Acquisition EPORA tènement LIAUME – MORENO
 4. Résultat de l'appel d'offres pour le marché de la restauration scolaire de la Commune
 5. Convention Territoriale Globale (CTG) – Convention avec la Ville de Villars
 6. NOVIM : approbation rapport de gestion – Exercice 2021
- **Vie Culturelle**
 7. Ecole Municipale des Arts : Projet d'Etablissement, Règlement Intérieur et Règlement des Etudes
- **Personnel Communal**
 8. Modification du tableau des effectifs
- **Questions diverses**

La séance est ouverte à 19 h.

M. SERVANT : nous avons deux éléments complémentaires au Conseil, vous avez trouvé sur table une délibération complémentaire qu'on verra dans le cadre de la cession des tènements via Epora, on avait LIAUME et MORENO et vous en avez un sur table concernant Mme RODRIGUEZ.

Puis, par rapport à l'ordre du jour, on va regarder le procès-verbal de la séance précédente, l'état des décisions du Maire mais ce que je vous propose c'est qu'en point 2, tout de suite, on mette le point 7 « Ecole Municipale des Arts : Projet d'Etablissement, Règlement Intérieur et Règlement des Etudes » qui sera présenté par Éric BERNOUX et Viviane ADAM.

■ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

M. SERVANT : en ce qui concerne le procès-verbal de la séance précédente, est-ce que vous avez des observations à formuler, des remarques, des points de rectification ?

On va le soumettre au vote. Qui est contre ce procès-verbal ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Le procès-verbal est validé à l'unanimité et je vous en remercie.

■ **22-09-01 Administration Générale – Etat des décisions du Maire**

M. SERVANT : vous avez l'état des décisions du Maire. Parmi ces décisions, il n'y en a pas eu beaucoup, mais il y en a certaines qui sont importantes.

La décision avec l'entreprise TECHNOMAN pour 17 000 € est une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement de la vidéoprotection. On va se réunir rapidement pour valider ce marché.

Ensuite, on a un marché en procédure adaptée avec l'entreprise SRT pour les transports scolaires, périscolaires et de loisirs pour montant avec un seuil maximum de 214 000 € HT.

On a également en date du 28 juin un emprunt, c'est l'emprunt annuel auprès de la Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Etienne Carnot, pour un montant de 500 000 € qui était prévu au budget, à un taux fixe de 1.5 % et en fait, notre interlocuteur nous a dit que dès le mois d'avril il nous avait « bloqué cette enveloppe et ce taux » et quand on l'a vu, il a dit, c'est moi qui n'ai pas réagi etc... « je vous maintiens le taux de 1.5% fixe ».

Voilà pour les points qui me semblaient importants.

Et le dernier point, le 09 août, achat à la société Jean LAIN e-city d'un véhicule utilitaire GOUPIL, c'est un véhicule électrique pour les services techniques. Il est d'un montant de 60 312 € TTC à l'achat mais on va bénéficier d'un ensemble de subventions et de reprises, et normalement il devrait nous revenir à environ un peu moins de 50 000 €. On continue, dans nos acquisitions, à passer sur l'électrique quand on le peut bien évidemment.

Des questions ?

20/06/2022 : Convention avec « Voyage au Pays des Livres » pour les interventions de Madame BAZOUD dans le cadre d'un projet d'éveil ludique à la lecture pour les enfants qui fréquentent le jardin d'enfants PEGASE pour l'année 2023. Montant : 10 séances de 45 minutes : 785,10 € TTC.

20/06/2022 : Convention avec « Voyage au Pays des Livres » pour les interventions de Madame BAZOUD dans le cadre d'un projet d'éveil ludique à la lecture pour les enfants qui fréquentent le Relais Petite Enfance pour l'année 2023. Montant : 5 séances de 45 minutes : 442,55 € TTC.

22/06/2022 : Marché (2022-AMO-001) avec l'entreprise TECHNOMAN pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au déploiement de la vidéoprotection. Marché à bons de commande avec seuil maximum : 17 000 € HT.

22/06/2022 : Marché en procédure adaptée (2022-SERV-0001) avec l'entreprise SRT pour les transports scolaires, périscolaires et de loisirs du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2025. Marché à bons de commande avec seuil maximum : 214 000 € HT.

22/06/2022 : Avenant n° 1 à la décision 2021/53 attribuant le marché de conception et d'impression du bulletin municipal à la SARL LA BOULE A NEIGE, Agence Réciproque : augmentation importante du coût de l'impression du bulletin. Le montant total des commandes est compris par année de marché entre un seuil minimum de 16 200 € HT et un seuil maximum de 20 236 € HT.

28/06/2022 : Emprunt auprès de la Caisse de CREDIT MUTUEL SAINT-ETIENNE CARNOT d'un montant de 500 000 € sur une durée de 15 ans pour financer les investissements 2022. Prêt à taux fixe : 1,50 %.

29/06/2022 : Contrat temporaire d'assistance aux personnes en déplacement pour les séjours organisés par le Pôle Enfance Jeunesse (Seignosse du 9 au 16 juillet 2022 et Gorges du Tarn + Barcelone du 19 au 28 juillet 2022) avec ASSUR TRAVAIL TOKIO MARINE KILN. Montant : 299 € TTC pour les 2 séjours.

06/07/2022 : Intervention d'une institutrice en massage, Madame Aurélie BRUYERE, représentante des « Mains de Loupiots », au sein du Relais Petite Enfance. Montant 5 séances en 2023 : 350 € TTC.

18/07/2022 : Convention avec Madame Anne-Marie DINVAUT pour des ateliers d'écriture à la Médiathèque Andrée Chaize. Montant 4 interventions en 2022 : 600 € TTC.

26/07/2022 : Formation « Analyse de la Pratique Professionnelle des animatrices de Relais Petite Enfance » avec l'organisme GRAPE pour le personnel du Relais Petite Enfance. Montant 10 séances de 2 heures : 299,53 € TTC.

09/08/2022 : Achat à la société Jean LAIN e-city d'un véhicule utilitaire GOUPIL G6 – batterie lithium 28.8 kWh. Montant : 60 312 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte de l'état des décisions du Maire pour les derniers mois.

■ **22-09-02 Vie Culturelle – Ecole Municipale des Arts : Projet d'Etablissement, Règlement Intérieur et Règlement des Etudes**

M. SERVANT : maintenant on va pouvoir passer au point 7, Ecole Municipale des Arts.

Christine GEUSENS, tu veux dire peut-être un petit mot en introduction ? Et après on passera la parole à Éric BERNOUX et Viviane ADAM.

Mme GEUSENS : bonsoir.

M. BERNOUX, Directeur de l'Ecole Municipale des Arts va nous présenter le Projet d'Etablissement, le Règlement Intérieur et le Règlement des Etudes.

Nous avons vu déjà en Commission « Culture » le Projet d'Etablissement. Il vous donnera de plus amples explications.

M. BERNOUX : bonsoir Mesdames et Messieurs.

Je vous propose de commencer par le contenu du Projet d'Etablissement ; le Projet d'Etablissement est un outil qui sert à assurer le suivi d'une structure et qui permet aussi de se projeter à l'échelle le plus souvent du mandat municipal concernant l'évolution et les ajustements qui sont jugés nécessaires.

Je vous laisse découvrir le sommaire. Sans doute, vous avez eu l'occasion de découvrir tout ça en amont du Conseil. Je vous propose de passer à la lecture du document.

En premier point il conviendrait de remettre un peu le cadre général d'une structure comme l'EMA, quant à son existence et surtout son fonctionnement.

Saint-Priest en Jarez qui est situé à la limite Nord de Saint-Etienne, 6 200 Habitants, propose différents services municipaux d'action sociale, d'enfance et de jeunesse, de sécurité publique, de vie associative et de culture.

Pour la politique culturelle, celle-ci s'articule autour de 3 axes : la diffusion de spectacles ; la lecture publique ; l'enseignement artistique mis en œuvre respectivement par le NEC, la Médiathèque Andrée CHAIZE, l'Ecole Municipale des Arts.

L'Ecole Municipale des Arts a été créée en 1985 afin de proposer aux enfants de la Commune une formation musicale et artistique de qualité. La structure a également pour objectif d'axer prioritairement ses actions sur l'apprentissage des instruments à vent et à percussion dans le but de favoriser les pratiques collectives et de créer, à moyen terme, une Harmonie municipale capable de rayonner sur la commune et dans la région. »

C'étaient les termes qui avaient été énoncés par les élus de l'époque.

Ensuite, voici les missions générales de l'Etablissement, le cadre un peu plus officiel et réglementaire.

L'offre pédagogique de l'Etablissement s'inscrit dans le cadre des textes de référence à savoir le Schéma National d'Orientation Pédagogique et la Charte de l'Enseignement Artistique Spécialisé qui sont des documents qui sont émis par le Ministère de la Culture ainsi que le Schéma Départemental d'Enseignement Artistique de la Loire.

Juste une parenthèse pour vous préciser que, depuis 2004, ce sont les Départements qui déterminent la politique des enseignements artistiques. Chaque Département élabore un Schéma Départemental d'Enseignement Artistique et c'est le Département, on aura l'occasion de le voir plus loin, qui, à sa guise, selon les modalités qu'il juge les meilleures, qui fixe le cadre de fonctionnement du réseau départemental, et puis surtout qui fixe les conditions de financement des Etablissements.

Les objectifs pédagogiques ainsi définis sont les suivants :

- le développement des pratiques collectives ;
- le renforcement de la place de la culture musicale et de l'innovation pédagogique ;
- favoriser la transversalité entre les disciplines ;
- établir un partenariat avec l'Education Nationale ;
- le soutien aux pratiques amateurs en tant que lieu ressource ;
- la sensibilisation et l'élargissement des publics par une diversification de l'offre.

L'offre pédagogique de l'Etablissement s'est développée progressivement afin de répondre le plus possible à la demande et propose ainsi aujourd'hui 4 disciplines :

- la musique ;
- la danse ;
- le théâtre ;
- le dessin-peinture.

L'EMA entretient depuis sa création un partenariat spécifique avec l'Harmonie de Saint-Priest en Jarez, association musicale amateur, vers laquelle sont orientés les musiciens de l'Ecole, les instrumentistes à vent et à percussion afin de poursuivre leur pratique artistique à un niveau supérieur.

Voici une présentation de l'existant concernant les publics et la fréquentation de l'Etablissement sur les trois dernières années scolaires globalement et par discipline. On avait en 2019-2020 350 Elèves, puis 310, puis 273 en 2021-2022.

Vous voyez également sur les lignes dessous la répartition par discipline avec, depuis pas mal d'années, une dominante sur l'activité musique sur la demande et, en tout cas, jusqu'aux aléas liés à la

crise sanitaire, une bonne dynamique au niveau des cours de danse ; et puis aussi un renforcement de la demande en termes de théâtre et dessin-peinture.

Effectivement, les additions sont curieuses si vous partez par rapport au total, en fait, il se trouve que de plus en plus, on a un certain nombre d'élèves cette année qui pratique plusieurs activités au sein de l'Etablissement.

Initialement créée à destination des enfants de la commune, l'Ecole Municipale des Arts s'adresse en priorité à un public jeune, tendant depuis plusieurs années, à s'ouvrir davantage à un public adulte par le développement de ses activités. Si vous le souhaitez, j'aurai quelques chiffres pour illustrer.

Comme beaucoup de structures identiques, l'EMA voit ses effectifs baisser pour ce qui concerne la population étudiante malgré la présence de pôles d'enseignement supérieur dans l'agglomération stéphanoise. Ce qui est constaté au sein de l'EMA est constaté dans la plupart des structures similaires c'est-à-dire qu'après le bac, la plupart, une partie en tout cas plus ou moins importante des élèves, s'en va faire des études et souvent dans d'autres villes.

A ce jour, la fréquentation de l'EMA par tranche d'âge se présente comme suit. Ce qui est intéressant c'est de voir la répartition par âge. En majorité, ce sont des enfants de maternelle jusqu'à la fin du secondaire et un peu les étudiants.

Ce qu'il faut signaler c'est que depuis le dernier Projet d'Etablissement qui a été voté en octobre 2015, la part des élèves adultes a augmenté dans l'Etablissement et de mémoire on est passé en 2015 à 26 et on était l'année dernière à 43.

Par ailleurs, la structure attire par son offre variée les usagers des communes environnantes. Là, vous avez un petit camembert qui vous montre la part de Saint-Priest et la part des autres communes. Souvent, pour ne pas dire chaque année, les habitants de l'Etrat sont les premiers habitants extérieurs, avant c'était La Tour, maintenant c'est Saint-Etienne. Ça dépend, les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} place, ça tourne suivant les années. L'année dernière, c'était dans l'ordre, Saint-Priest, l'Etrat, Saint-Etienne, La Tour, Villars. On a, à peu près, chaque année une trentaine d'élèves qui sont originaires de Villars.

Chaque année, on a, à peu près, en termes de fréquentation entre 60 et 70 % de Mounards, une moyenne de 2 tiers, et un tiers d'extérieur, même dans des communes d'ailleurs qui ont une activité d'enseignement artistique, je pense à La Fouillouse, je pense à Villars, et il se trouve que la diversité des offres pédagogiques de l'EMA permet aussi d'attirer ce public qui ne trouve pas forcément les activités qui lui conviennent dans les communes.

Les activités pédagogiques :

Je vais vous présenter la liste des activités par discipline. Pour l'activité musique, il y a toute une section éveil et initiation, éveil musical 3 ans, 4 ans, 5 ans et à partir de 6 ans un atelier de découverte des instruments à vent et à percussion.

Ensuite, vous avez ci-dessous la liste des disciplines instrumentales, flûte traversière, flûte à bec, clarinette, saxophone, trompette, cor, trombone, tuba, percussion, violon, guitare, guitare électrique, basse électrique, piano.

Vous avez ce qui fait un peu la marque de fabrique de la maison c'est-à-dire la diversité des pratiques collectives. Vous avez à la fois des ensembles instrumentaux avec Croc 'notes, la Portée ouverte, ce sont deux classes d'orchestre des niveaux 1 et 2, les élèves qui font Croc 'notes et la Portée ouverte, l'étape suivante c'est quand ils ont le niveau suffisant pour rentrer à l'Harmonie municipale.

Ensuite vous avez deux ensembles flûte à bec et violon en majorité Garklein, Fiddle et les Menus Plaisirs.

Vous avez également un groupe de musiques actuelles, deux ensembles de claviers et un ensemble de guitares.

Pour les ensembles vocaux, une chorale d'enfants, un atelier vocal ados et un atelier vocal adultes.

Ensuite pour la danse il y a deux esthétiques chorégraphiques, il y a la danse jazz avec les différents niveaux, éveil, initiation, début technique enfant, intermédiaire et avancé. Ils commencent à partir des 4 ans. Et le HIP HOP deux niveaux, un niveau initiation et un niveau avancé.

Pour le théâtre, il y a deux niveaux, un niveau enfants et un niveau ados. Je précise que les cours de théâtre qui ont lieu le mercredi après-midi ont lieu sur la scène du NEC, ce qui permet aux élèves de pratiquer dans de bonnes conditions.

Enfin, deux groupes de dessin-peinture, un groupe enfants et un groupe ados. Depuis le dernier Projet d'Etablissement, ce sont deux disciplines où la demande s'est accrue, ce qui nous a permis d'ouvrir deux groupes.

Outre les activités d'enseignement, l'EMA propose des activités de diffusion qui sont de différentes natures. Vous avez des auditions thématiques, exemple musique et littérature, le Brésil. Elles concernent principalement les élèves de musique.

Vous avez les projets transversaux qui réunissent plusieurs activités ; exemple musique et dessin ou musique et danse pour un conte musical.

Vous avez après, en troisième, les manifestations en partenariat ; exemple ce que l'EMA fait en partenariat avec le NEC et la Médiathèque pour le festival de l'inattendu.

Enfin, les spectacles de fin de saison ; par exemple la soirée théâtre ou les spectacles de danse qui ont lieu au NEC au mois de juin.

Quelques informations concernant le personnel :

Un effectif total de 19 agents dont deux postes administratifs, un Directeur, une responsable administrative, un poste d'entretien des locaux, 16 postes d'enseignants artistiques sachant qu'il faut préciser que les cours de HIP HOP sont dispensés par un intervenant qui opère dans le cadre d'une convention signée avec une entreprise de production artistique. Tous les ans, on signe une convention en partenariat avec une société de production pour les prestations des cours de HIP HOP.

Les partenariats structurels, il y a le partenariat avec le milieu scolaire depuis très longtemps, les interventions sont assurées par un enseignant de l'EMA dans les 3 écoles de la commune pour, en ce qui concerne l'an dernier, 15 H 20 d'intervention hebdomadaire. Ce qui fait, je crois à une exception près à George Sand, par choix de l'enseignante, toutes les autres classes sont concernées par l'intervenant milieu scolaire.

Deuxième partenariat avec l'Harmonie de Saint-Priest en Jarez qui a été créée en 1993. Elle accueille les élèves de l'EMA en instruments à vent et à percussion qui conjuguent ainsi pratique collective de leur cursus et engagement associatif. Ce partenariat avec l'Harmonie permet de faire « monter » à l'Harmonie des élèves qui arrivent à un certain niveau. L'Harmonie, dans leur cursus, ça constitue leur pratique collective et l'avantage, c'est qu'ils arrivent à un âge, souvent à partir de l'adolescence, où ça leur permet de découvrir le monde associatif.

Les autres partenariats :

Un partenariat existe avec la Mairie de l'Etrat en contrepartie de la subvention annuelle de 9 000 € versée à la Mairie de Saint-Priest par la Mairie de l'Etrat. Les usagers résidant à l'Etrat sont prioritaires sur les autres usagers extérieurs pour s'inscrire à l'EMA. Il s'agit d'une priorité à l'inscription mais il n'y a aucune conséquence sur les tarifs, c'est-à-dire que les usagers de l'Etrat, on leur affecte les tarifs comme les usagers extérieurs. C'est juste une priorité sur les autres extérieurs au moment de l'inscription.

Les réseaux : l'EMA s'inscrit dans le cadre, comme je le disais tout à l'heure, du réseau d'Enseignement Artistique de la Loire qui intègre les enseignements de la musique, de la danse et du théâtre. Cela veut

dire que quand il y a des démarches de subventionnement, l'activité dessin n'est pas subventionnée dans le cadre du réseau.

A ce titre les élèves en musique inscrits en cursus diplômant présentent les examens départementaux de fin de cycle 1 et de cycle 2 en formation musicale et en discipline instrumentale (avec d'excellents résultats).

Diverses tâches musicales sont destinées aux élèves et sont organisées par le Département et puis des formations sont proposées aux enseignants.

Régulièrement, il y a par exemple un stage départemental autour des cuivres qui a lieu chaque année dans une ville différente. Il y a également des formations, par exemple, sur les méthodes actives en ce qui concerne l'Eveil qui a eu lieu, je crois, il y a 2 ou 3 ans avec nos collègues de la Talaudière et qui a pu réunir des professeurs du département.

La partie suivante concerne le diagnostic sur la situation de la structure :

Un bilan rapide du Projet d'Etablissement 2015-2020, 4 axes avaient été définis :

- améliorer l'offre d'initiation ;
- toucher de nouveaux publics par le biais de partenariat ;
- développer la création par des démarches de projet ;
- intensifier les actions de diffusion sur un périmètre élargi.

Différentes actions ont été ainsi menées. L'élargissement de l'offre à destination du public adulte par la mise en place d'un cursus non diplômant adulte et d'un atelier vocal adulte.

Les animations de la vie communale par exemple le Marché de Noël ou pour le Tour de France.

Les auditions en partenariat avec la Médiathèque pour le Festival de l'Inattendu.

Les concerts qui ont lieu à l'Etrat, notamment le concert de l'année dernière Musique et Littérature, ou encore la Soirée Vocale en partenariat avec la chorale Musique à l'Etrat. Je signale simplement que, l'année prochaine, il y aura un spectacle à l'Etrat sur le cirque qui aura lieu Salle Rouchon, ce sera le 24 mars sur le thème du cirque.

Enfin, l'exposition des élèves de dessin-peinture au NEC qui a eu lieu en juin dernier.

Sur l'évolution et l'adaptation de l'offre de l'Etablissement :

Depuis sa création en 1985 l'Etablissement a progressivement développé son offre pédagogique en musique par la création de classes instrumentales, de cursus pédagogiques, d'ateliers de découverte et de pratique.

En danse, avec la danse jazz en 2006 et le HIP HOP à partir de 2008 et en théâtre et en dessin à partir de 2008.

L'offre actuelle variée permet à l'EMA de rester attractive pour un public de résidents et d'extérieurs.

Concernant les attentes du public, l'évolution des pratiques culturelles, notamment par la diversification des offres de pratique, intervient de plus en plus dans le quotidien du public.

Les offres de cours en ligne, la place du multi-numérique amènent à interroger la démarche pédagogique. Je vais enchaîner puis après je vous ferai seulement quelques précisions.

Concernant la crise sanitaire, dès le début de la crise sanitaire en 2020, le lien pédagogique hebdomadaire a été maintenu grâce à divers outils :

- des cours en visio conférence notamment pour les cours individuels d'instruments ;

- la mise à disposition de contenus pédagogiques sur des plates-formes en ligne ;
- la transmission de vidéos de travail chorégraphique pour la danse.

Ce fonctionnement a été mis en place à chaque période de fermeture de l'établissement, en application des directives sanitaires, néanmoins, malgré la réouverture de l'établissement dans des conditions normales à la rentrée 2021, la fragilisation du lien pédagogique a eu un impact sur la motivation des usagers confirmée par une baisse de la fréquentation.

Il y a eu comme dans pas mal de structures un effet Covid, à savoir, malgré le lien pédagogique qui avait été conservé pendant les périodes de fermeture, il y a eu une baisse de la motivation. Un exemple peut être cité pour la danse, les chorégraphies étaient filmées par la professeure toutes les semaines et envoyées par mail aux familles, mais malgré ça, la motivation a baissé et ce qui fait c'est que, malgré ce lien, malgré ces outils qui ont été mis en place, ça a eu une incidence notamment en danse sur la fréquentation l'année dernière.

Concernant les enjeux pédagogiques :

L'établissement fait face à l'évolution des attentes des usagers. Un public de plus en plus exigeant sur la qualité du service rendu. Des élèves moins investis et qui s'inscrivent de moins en moins dans une démarche à long terme, c'est-à-dire que là où avant les élèves s'inscrivaient dans une démarche projetée en tout cas sur ce qu'on appelle le cycle au moins 4-5 ans, au jour d'aujourd'hui on est plus sur une démarche à court terme. Ça a eu une incidence sur l'investissement toutes les semaines des élèves.

La dernière chose, la demande de plus en plus importante d'une simple pratique individuelle au détriment d'une démarche d'apprentissage. Cette partie-là est de plus en plus présente, ce n'est pas la généralité, mais simplement on remarque de plus en plus des élèves qui viennent pour faire une pratique hebdomadaire comme ça pourrait être une pratique sportive par exemple ou une autre pratique culturelle, manuelle, que sais-je, et plus dans une pratique hebdomadaire dans le cadre d'une fenêtre disponible dans leur emploi du temps plutôt que dans une démarche d'apprentissage et encore moins à long terme.

Dans le rendu par rapport aux professeurs dans le cadre de la transmission pédagogique, il y a des choses qui sont quand même en mouvement et qui évoluent, qui obligent à s'interroger.

En tant qu'Etablissement d'Enseignement Artistique, l'Ecole Municipale des Arts s'efforce de mettre en avant les actions suivantes :

1°) le face à face pédagogique : ça veut dire le lien, ce pourquoi les enseignants sont formés ça s'appelle le face à face pédagogique, la transmission des savoirs et enfin une approche collective.

Les perspectives, dans le cadre du Projet d'Etablissement, une réflexion a eu lieu avec l'équipe pédagogique autour d'objectifs généraux. D'abord concernant la construction artistique personnelle, la pratique doit être envisagée comme une source d'épanouissement pour l'élève. L'élève doit pouvoir développer une méthodologie de travail. L'élève apprend à faire ses choix artistiques, à exprimer ses goûts. L'élève doit comprendre les divers répertoires abordés. L'élève doit connaître le fonctionnement général de son instrument pour l'activité musicale.

Sur le plan collectif, l'élève apprend à échanger avec le groupe et le public. L'élève apprend à développer sa curiosité, l'écoute, l'ouverture aux autres.

Concernant la production artistique, l'élève s'inscrit dans une démarche de pédagogie de projet. L'élève enrichit son expérience grâce à des rencontres avec des artistes invités.

Voilà les objectifs généraux qui ont été définis par l'équipe pédagogique.

En ce qui concerne l'évolution de l'établissement, il y a trois axes qui ont été définis. Le premier c'est de regrouper et renforcer les pratiques musicales collectives. Le développement des diverses pratiques collectives au sein de l'établissement a enrichi l'offre de créneaux hebdomadaires. Cependant cette

démarche a eu pour conséquence en interne, premièrement des ensembles qui étaient centrés sur une même classe instrumentale ; deuxièmement des effectifs plus ou moins réduits dans certains ensembles ; troisièmement une juxtaposition de créneaux hebdomadaires au détriment d'une démarche transversale. La transversalité c'est une notion qui est beaucoup mise en avant par les textes nationaux depuis un certain nombre d'années.

C'est pourquoi le regroupement de certaines pratiques musicales collectives sera envisagé à partir de la rentrée 2022, pour permettre de favoriser une approche globale et transversale de la pratique collective, de renforcer la concertation pédagogique, de mutualiser les moyens matériels et de donner plus d'impact au projet réalisé.

2°) l'homogénéisation des cursus musicaux :

Dans le cadre du Projet d'Etablissement 2008-2014, différents cursus musicaux, à savoir cursus diplômant et cursus non diplômant, ont été mis en place, leurs contenus sont précisés dans le règlement des études. Après une longue période de mise en œuvre de ces cursus, le constat est que les différences de temps de cours, aussi bien en instrument qu'en formation musicale, influent sur le niveau des élèves et, à terme, sur leurs capacités à envisager une pratique autonome basée sur des compétences techniques, des connaissances théoriques et une culture musicale à travers notamment différents répertoires. Un élève qui est en premier cycle de diplômant a 30 minutes de cours par semaine ; le même en non diplômant a 20 minutes par exemple.

C'est pourquoi, pour les trois premières années musicales, la mise en place d'un tronc commun des enseignements musicaux est envisagée, au-delà, l'élève pourra choisir entre un cursus diplômant et un cursus rebaptisé cursus projet. Vous avez le schéma sous les yeux.

Effectivement, on s'est aperçu que dès les premières années en cursus non diplômant, du fait que le temps de cours était moins important, on avait un niveau des élèves qui était moins probant que les mêmes élèves qui était partis en diplômant, sachant qu'on a en musique deux tiers des élèves qui sont en non diplômant. L'idée avec l'équipe pédagogique a été de corriger un peu ces différences de niveau dès les premières années d'apprentissage et de pratique pour avoir au bout de 4 ans seulement des élèves qui ont bénéficié des mêmes contenus, d'où l'appellation tronc commun avec un niveau 1, niveau 2, niveau 3. Au niveau 4, l'élève pourra choisir entre passage ce qu'on appelle le 1C4 c'est-à-dire cycle 1-4^{ème} année pour passer à terme son examen départemental de fin de premier cycle, ou alors suite à une évaluation, continuer dans un cursus baptisé cursus projet avec un contenu qui est différent et puis surtout une approche qui est beaucoup plus par projet pédagogique sur des périodes déterminées. Vous avez l'exemple de deux semestres par an en termes de rythme de projet.

Parallèlement à ce nouveau fonctionnement, les contenus pour chaque niveau pourront être définis. Concernant les notions à aborder, un socle commun d'acquisition a déjà été élaboré concernant la formation musicale et il va être développé à propos des pratiques collectives. Des répertoires communs, petite précision des répertoires communs ont déjà été déterminés, ils sont encore à détailler, simplement une partie de cette rubrique concernera l'improvisation puisque la plupart des enseignants en musique ont par leur cursus personnel et par leur pratique très peu côtoyé l'improvisation qui est plutôt liée aux enseignants qui viennent du jazz et des musiques actuelles ou éventuellement des musiques traditionnelles. Il y a un travail qui va être fait par l'équipe sur tout ce qui est lié au travail avec les élèves à l'improvisation puisque comme on le dit souvent l'improvisation ça ne s'improvise pas.

3°) les projets qui seront menés en transversalité et 4^{ème} les thématiques de travail : ça se sera l'étape n° 2.

L'étape n° 1 c'est celle de cette rentrée avec comme je l'ai dit tout-à-l'heure le regroupement des pratiques collectives.

L'étape n°2 ça va être le détail des contenus niveau par niveau.

Enfin la répartition des élèves dans chaque niveau pourra être abordée afin d'instaurer plus de cohérence et de progressivité dans le parcours de l'élève qui pourra être mieux accompagné.

Pour schématiser ces différents cursus, depuis un certain nombre d'années, on a dans la plupart des pratiques collectives des niveaux qui sont disparates et des pratiques collectives nombreuses qui font qu'on a des effectifs très inégaux, ce qui rend la visibilité, la progressivité et la pratique collective pas toujours évidentes à cerner. Le but c'est d'essayer de regrouper mais par contre, si on regroupe des élèves, il faut aussi redéfinir le cadre et surtout l'évolution progressive des élèves. Il s'agirait, on verra à terme ce qui se passe, d'avoir par exemple un niveau de pratique collective par jour de la semaine différent mais l'avantage c'est qu'il y aura plus d'élèves, il y aura des professeurs qui travailleront plus en concertation pour un travail qui sera beaucoup plus impactant.

Développer les actions à destination du public scolaire. Dans un premier temps il serait question d'amplifier les actions qui sont déjà menées. L'école Municipale des Arts assure les interventions musicales en milieu scolaire dans les 3 écoles de la commune dans le cadre du programme d'éducation musicale de l'Education Nationale. Les pratiques concernent le chant et les petites percussions autour de thèmes définis en début d'année par les équipes enseignantes. Depuis la rentrée 2013, un orchestre à l'école a été mis en place à l'Ecole Jean Macé en classe de CE2, qui concernait en 2021-2022 la classe de CM1-CM2.

Juste un point pour vous préciser comment se déroule le projet, il se déroule en deux phases :

- une première phase où la séance est une séance d'1 heure, en tout cas pour l'orchestre à l'école. Les séances en milieu scolaire, les interventions standard, ce que j'appelle standard en milieu scolaire c'est 45 minutes hebdomadaires. La séance se divise en deux parties ; par atelier instrumentaux les élèves essaient un instrument nouveau toutes les deux semaines puis une partie collective où il y a un travail sur les rythmes corporels. Les élèves choisissent en fin de période une fois qu'ils ont essayé tous les différents instruments, ils choisissent un instrument qu'ils pratiqueront jusqu'à la fin de l'année scolaire.

- S'en suit la période n° 2 qui se situe à peu près au mois de janvier, fin janvier, où la séance sera divisée à partir de là en deux parties.

Par ateliers instrumentaux avec un travail technique et des morceaux par une approche du codage musical très sommaire et une partie collective où il y aura un travail en groupe des morceaux choisis. Le répertoire est construit à partir du thème retenu en début d'année, chaque séance dure une heure, le parc instrumental utilisé est prêté par l'Ecole Municipale des Arts.

A partir de la rentrée 2022 il sera proposé aux deux autres écoles Jules Ferry et George Sand de former un orchestre dans une école définie avec l'équipe enseignante. Je finis juste la phrase « dans la mesure des disponibilités de temps pour les enseignants. » Là, on est en phase d'inscription, j'allais dire le contenu sera précisé à la fin de nos inscriptions pour préciser les enseignants qui interviendront.

L'EMA, dans son rôle de médiation culturelle, pourra proposer d'autres actions de sensibilisation. Les nouvelles actions qui sont envisagées sont des concerts scolaires autour de thématiques travaillées en amont en classe. L'EMA pourra proposer des concerts aux écoles primaires, par exemple un concert autour de la thématique du lien entre la relecture du répertoire de la Renaissance par des compositeurs du XXème siècle, c'est une idée avec des morceaux qui ont été repris par des compositeurs du XXème siècle. Les autres actions dans le cadre des interventions musicales en milieu scolaire ; des présentations d'instruments pourront être organisées et un accompagnement instrumental des chants travaillés pourra être mis en place, ça a été le cas notamment au mois de juin avec les élèves de l'école George Sand.

Conclusion, le présent Projet d'Etablissement s'inscrit dans le cadre du mandat municipal 2020-2026. Une évaluation à terme des actions envisagées permettra de mesurer leur impact sur le fonctionnement pédagogique, sur la vie de l'établissement et son rôle dans la vie culturelle du territoire.

M. SERVANT : je vous remercie de cette présentation complète de ce Projet d'Etablissement. J'ai une question, vous êtes en pleine période des inscriptions, est-ce que vous avez déjà une tendance ? On a bien compris qu'en 2020-2021 ça a été progressivement l'effondrement. Est-ce qu'actuellement vous pouvez dire qu'il y a des frémissements pour une reprise ? On a bien compris que le profil de consommateur des élèves avait évolué où aujourd'hui on ne s'inscrit plus forcément dans une réflexion sur le moyen terme, c'est tout tout de suite, je veux jouer d'un instrument tout seul et puis j'arrête quand

je veux et je reprends quand je veux. Je schématisme mais c'est un peu ça. Quelles sont les tendances actuellement ?

M. BERNOUX : ce que je peux vous dire, c'est qu'au jour d'aujourd'hui, en nombre d'inscriptions on est à 235. Il est clair que certaines classes ont toujours été plus demandées que d'autres, par exemple le piano ; le violon a une forte demande cette année. La danse revient, les demandes remontent à la période où on se trouve et l'éveil. Sachant que cette année, il va être question à nouveau, en tout cas on va tout faire pour, pour que l'intervenante qui s'occupe des éveils, en tout cas une des intervenantes, puisse retourner faire des interventions régulières à la Crèche puisque le public de la Crèche c'est le public qui s'inscrit ensuite en éveil 3 ans et qui continue à l'EMA. Ça nous permet effectivement de toucher ce public très jeune. Globalement, si on résonne en chiffres sur l'ensemble des disciplines, c'est une période d'inscriptions qui a des meilleurs chiffres que l'an dernier.

Mme ADAM : plus de retardataires cette année que l'an dernier.

M. SERVANT : rassurez-vous c'est partout.

M. ADAM : d'accord.

M. SERVANT : même à l'école et à la cantine.

M. BERNOUX : c'est vrai que d'année en année le constat est de plus en plus marqué.

M. SERVANT : merci pour cette présentation exhaustive, on voit bien les choses. C'est vrai que moi-même je découvre un peu votre façon précise de fonctionner, l'ouverture sur les écoles ça me semble aussi très important pour d'autres raisons que la dimension artistique, la dimension collective etc. C'est vraiment très bien.

Maintenant vous allez nous présenter le Règlement Intérieur. Peut-être simplement axer votre propos sur ce qui change.

M. BERNOUX : oui absolument. Par rapport au Règlement Intérieur précédent qui avait été voté en décembre 2020, les changements concernent quelques petits articles notamment :

Les organes consultatifs c'est-à-dire le Conseil d'Etablissement, jusqu'à présent le Conseil d'Etablissement était constitué de membres de droit c'est-à-dire les élus, Directeur et responsables pédagogiques et puis ensuite de représentants de l'équipe enseignante et de représentants des parents d'élèves et de représentants des élèves. Il y avait tout un processus d'élection des représentants des parents d'élèves, des représentants des élèves qui était conséquent et en fait, on s'est rendu compte au fur et à mesure des années que le Conseil d'Etablissement était on va dire peu attractif pour les usagers. C'est un organe qui finalement n'était pas forcément toujours très sollicité. Et puis surtout le processus d'élection était très très lourd avec très peu de candidats, il fallait aller chercher les parents qu'on connaissait dont on savait l'engagement pour pouvoir trouver des gens qui se proposent d'y siéger. C'était la même chose pour les élèves, peu d'intérêt pour cet organe de concertation de la part des usagers en général.

L'idée c'était de se dire d'en faire un organe interne, j'ajoute simplement que la forme qui est proposée c'est une forme qui est normalement dans d'autres écoles similaires des communes voisines, je pense à Roche-la-Molière par exemple.

Ça simplifierait le fonctionnement, il y aurait toujours des représentants des enseignants qui seraient élus par leurs collègues pour 2 ans et simplement un effectif qui serait allégé pour un fonctionnement qui soit plus direct et plus souple.

Sur le Conseil Pédagogique, c'est l'article 2.1. Il y a une phrase qui avait été proposée pour être rajoutée. Le Conseil Pédagogique c'est l'ensemble du corps professoral. Une phrase qui serait rajoutée qui s'intitule « Il statue également sur l'orientation des élèves » de façon à ce que ce soit écrit noir sur blanc suivant les cas. Il est arrivé par le passé que certains cas posent problème dans le sens où finalement le respect du cursus nous obligeait à être stricts dans le respect des règles. Dans certains cas, le dernier

mot viendrait au corps professoral, à l'ensemble des enseignants, pour vraiment fixer le suivi de l'élève au sein de l'établissement. Là, pareil dans le but d'avoir une certaine souplesse.

Ensuite article 4 n° 4 concernant l'assiduité. Une phrase est proposée pour être rajoutée « L'assiduité des élèves est également requise dans le cadre des manifestations programmées par l'EMA ».

Par rapport à ce qui vient d'être dit on se retrouve à constater de plus en plus fréquemment un manque d'engagement sur les manifestations qui sont proposées, qui sont normalement là pour mettre en valeur le travail et l'investissement des élèves et on se retrouve, on l'a vu notamment sur certains projets l'année dernière je pense quand il y a eu Musique et Littérature qui était un concert un peu conséquent, on l'avait fait à l'Etrat je me souviens, on avait des élèves qui ne venaient pas aux répétitions et qui nous ont dit au dernier moment « je ne sais pas si je viens au concert ». Ça c'est de plus en plus fréquent. Ça ne coûte rien de le rajouter même si après au final ce sont toujours les familles qui décident mais c'est vrai qu'on constate d'une manière générale pour des fois un manque d'investissement des élèves pour ce qui concerne vraiment la finalité de leur travail c'est-à-dire la manifestation publique.

Voilà en gros en ce qui concerne le Règlement Intérieur, sachant qu'il avait été rajouté juste une chose en décembre 2020, je crois à votre demande Monsieur le Maire, que les personnes qui n'ont pas acquitté toutes leurs cotisations l'année précédente ne pourront pas s'inscrire l'année suivante. Vu qu'on est en période d'inscriptions, on a eu certains cas effectivement.

Pour le Règlement Intérieur c'est tout.

M. SERVANT : ce sont les deux premiers documents, pour l'établissement du Règlement Intérieur est-ce que vous avez des questions ? des demandes de précision à formuler ? Non, on continue alors.

M. BERNOUX : le point suivant concerne le Règlement des Etudes où là il y a moins de chose à revoir.

La première chose à revoir, ça rejoint ce qui a été présenté dans le Projet d'Etablissement concernant la réorganisation notamment des pratiques collectives dans le cadre du prochain schéma.

En ce qui concerne le cursus non diplômant, le temps de pratique collective et de formation musicale passera de 1H10 à 1H30. Simplement la durée de la séance.

L'idée aussi c'était d'avoir un niveau pratique pour les familles, d'avoir sur l'ensemble des jours de la semaine des créneaux qui soient les mêmes. On avait des fois à 10 ou 20 mn près suivant les jours, par exemple, on avait un cursus non diplômant, un cours qui démarrait à 17H00, le lendemain c'était le même niveau mais à 17H20. On a essayé de réfléchir avec l'équipe pédagogique pour avoir une lisibilité sur la semaine sur tout ce qui est cours collectifs à savoir deux créneaux, le premier créneau sera de 17H00-18H30 tous les jours et le deuxième créneau, par exemple pour les cours adultes ou pour les cours avec les élèves plus grands, un deuxième créneau qui est 18H30-20H00. Histoire d'avoir des créneaux beaucoup plus lisibles et qui soient avec des horaires qui soient les mêmes toute la semaine.

Le deuxième point ça concerne le théâtre. Simplement, ce qui est précisé c'est que le théâtre est proposé à des élèves âgés au minimum de 9 ans et préciser aussi qu'il y a deux groupes ; un groupe enfant et un groupe ado. Au jour d'aujourd'hui on s'arrête au lycée. En fait on a un premier groupe de 9 à 14 ans et un deuxième groupe de 15 ans aux années lycées. Il y a quelques années, une dame qui nous avait demandé pour sa fille à 3 1/2 ans, qui les faisaient rire à la maison, si on pouvait la prendre en cours de théâtre.

C'est vrai que pour être tout à fait précis, pour ce qui concerne le théâtre, on a eu une demande cet après-midi à 5 ans. C'est bien de préciser aussi pour les familles que la pratique du théâtre c'est déjà le fait d'apprendre à évoluer dans un groupe, d'apprendre à bouger sur une scène, d'apprendre aussi un texte puisque les textes sont appris par cœur donc l'âge de 9 ans paraissait utile. On a eu des demandes d'adultes aussi. Peut-être c'est une réflexion qu'il faudra avoir dans quelques temps.

Voilà en ce qui concerne le Règlement des Etudes.

M. SERVANT : avez-vous des questions sur ces trois documents ? On comprend bien le mode de fonctionnement de l'Ecole Municipale des Arts. Il y a une dimension comme vous l'avez vu un peu stratégique, politique, ils se projettent dans l'avenir. Il y a un Règlement Intérieur qui fixe les modalités de fonctionnement et la direction des études de façon beaucoup plus pratique. Ce que je retiens, c'est cette cohérence et cette visibilité que vous voulez apporter dans les différents types d'enseignements.

S'il n'y a pas de question on va peut-être pouvoir passer au vote. Je vais reprendre la formulation du document initial.

« Pour maintenir et garantir un enseignement de qualité l'Ecole Municipale des Arts a élaboré une série de documents relatifs à son bon fonctionnement auprès des diverses institutions et des usagers. Ces documents sont le Projet d'Etablissement, le Règlement Intérieur et le Règlement des Etudes. Ces derniers sont également destinés à compléter le dispositif de l'EMA dans le cadre du réseau départemental des Enseignements Artistiques.

Il convient donc aujourd'hui de renouveler le Projet d'Etablissement, le Règlement Intérieur et le Règlement des Etudes de l'Ecole Municipale des Arts. Le Projet d'Etablissement a été présenté en Commission Culture le 5 juillet dernier. » Je pense validé par la Commission. Je vous demande de bien vouloir approuver ces documents.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Les 3 documents sont adoptés à l'unanimité. Merci encore de votre présentation et vous pouvez retrouver votre disponibilité.

■ **22-09-03 Administration Générale – SIEL-TE – Dissimulation rue de Champirol**

M. SERVANT : on revient à ce qui était initialement le point 2.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de dissimulation rue de Champirol.

Vous savez que régulièrement on vous présente les dossiers du SIEL pour tout ce qui est travaux que l'on sous-traite. L'avantage de passer par le SIEL c'est qu'on a quand même une assistance technique sur ces dossiers et puis des remises budgétaires.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le SIEL-Territoire d'Energie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

On a trois types d'interventions sur le secteur de la rue de Champirol, qui va de la rue Albert Raimond à la rue du Charles de Gaulle.

Le premier poste c'est l'éclairage de la rue Champirol pour 6 547 € de travaux H.T. et ça nous coûterait 6 023.96 €.

Ensuite il y a la dissimulation des réseaux rue de Champirol 39 880 € avec une remise donc un coût de 80 % mais c'est pris en charge par Saint-Etienne Métropole.

Enfin la gestion des Télécoms également sur la rue de Champirol pour 16 180 € pris en charge par Saint-Etienne Métropole.

Pourquoi Saint-Etienne Métropole ? Parce que sur cette typologie de travaux c'est eux qui payent mais de toute façon ils l'imputent bien évidemment sur nos enveloppes.

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Je vous demande de bien vouloir :

- Demander au SIEL-TE d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux "de dissimulation rue de Champirol" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier me sera soumis pour information avant exécution ;
- Prendre acte que des travaux relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole seront assurés en coordination avec la Métropole et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Saint-Etienne Métropole ;
- Approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la Commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté ;
- Prendre acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois ;
- Décider d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années ;
- M'autoriser à signer toutes les pièces à intervenir.

Avez-vous des questions sur cette action ?

La rue de Champirol est une petite rue, une des dernières rues qui nécessite d'enfouir l'ensemble des réseaux. On l'a intégrée cette année puisqu'on avait des arbitrages à rendre sur nos enveloppes et on avait privilégié cette rue sur le secteur de Dolly.

Des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Cette décision est validée à l'unanimité je vous en remercie.

■ **22-09-04 Administration Générale – Acquisition EPORA tènement LIAUME – MORENO**

M. SERVANT : nous avons ensuite deux décisions, celle que vous aviez reçue et celle que vous avez trouvée sur table relative à l'acquisition par Epora.

Objet : c'est l'approbation de l'acquisition par l'EPORA (Etablissement Public Foncier Ouest Rhône-Alpes) du tènement immobilier cadastré section AH numéro 163, 165, 166, 167 et 169 appartenant à Monsieur Sylvain LIAUME et Madame Stéphanie MORENO et rétrocession à la Commune.

Je vous rappelle que la Commune s'est engagée dans la réalisation d'une démarche de requalification de l'habitat et de commerces dans le Centre Bourg.

Ainsi, la Commune a sollicité l'EPORA pour l'accompagner sur les opportunités d'aménagements liées à des acquisitions qui se présenteraient sur les tènements situés dans le périmètre concerné par le projet.

Je vous rappelle le projet c'est ce qu'on a identifié comme étant les îlots 2 et 3 du Centre Bourg mitoyens de la Mairie.

L'EPORA est arrivé à un accord avec les propriétaires, en vue de l'acquisition pour 385 000 € du bien immobilier situé place Jean-Baptiste Per à Saint-Priest en Jarez, cadastré AH numéro 163, 165, 166, 167 et 169 pour une contenance de 284 m².

Je vous rappelle que ce bien sera rétrocédé à la Commune ultérieurement, conformément aux termes de la Convention signée en date du 6 septembre 2021.

Epora achète pour nous, détruit les constructions et nous rétrocède les terrains nus à bâtir.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver :

- l'acquisition par l'EPORA du tènement immobilier susmentionné au prix de 385 000 € ;
- la rétrocession de l'immeuble, objet de la présente délibération par l'EPORA à la Commune, aux conditions prévues dans la Convention du 6 septembre 2021.

Je vous précise également que les prix proposés par l'Epora ont été bien évidemment adossés aux estimations des Domaines. Voilà pour ce premier ensemble de lots, les propriétaires ont accepté le prix proposé par Epora à hauteur de 385 000 €.

En fait, c'est toute la partie, si on se situe par rapport au Tabac, c'est la partie gauche du Tabac quand on est en face. Je vais essayer de faire simple, la partie gauche il y a deux propriétaires Mme RODRIGUEZ, Mr LIAUME et Mme MORENO. Au milieu il y a Mme CARPENTRAS qui a également le Tabac et sur la droite il y avait Mme GANDIN, c'est un bien pour lequel Epora avait déjà acheté au moment de la succession ce bien là. Il reste également la salle de l'Atelier.

Là on est vraiment sur les deux lots avec Mme RODRIGUEZ qui sont sur la gauche.

On va peut-être lier la délibération pour Mme RODRIGUEZ en même temps parce que c'est exactement la même démarche.

■ **22-09-05 Administration Générale – Acquisition EPORA tènement indivision RODRIGUEZ - CHOMAT**

M. SERVANT : c'est l'acquisition par l'EPORA du tènement immobilier cadastré section AH numéro 163, 168 et 169, on retrouve des lots qui étaient en commun avec le précédent propriétaire appartenant à Monsieur RODRIGUEZ Bernard, Madame RODRIGUEZ Jacqueline, Madame RODRIGUEZ Charlette née BAFARO et Madame CHOMAT Marie-Laure et rétrocession à la Commune.

Je vous rappelle que nous sommes engagés dans la réalisation d'une démarche de requalification de l'habitat et de commerces dans le Centre Bourg.

Nous avons sollicité l'EPORA pour nous accompagner sur les opportunités d'aménagement liées à des acquisitions qui se présenteraient sur les tènements situés dans le périmètre concerné par le projet.

L'EPORA est arrivé à un accord avec les propriétaires, en vue de l'acquisition cette fois-ci pour 227 000 € du bien immobilier situé place Jean-Baptiste Per à Saint-Priest en Jarez, cadastré section AH numéro 163, 168 et 169 pour 183 m².

Ce bien sera rétrocédé à la Commune ultérieurement, conformément aux termes de la Convention signée en date du 6 septembre 2021.

Je vous demande d'approuver :

- l'acquisition par l'EPORA du tènement immobilier susmentionné au prix de 227 000 € ;
- la rétrocession de l'immeuble, objet de la présente délibération par l'EPORA, à la Commune et aux conditions prévues dans la Convention du 6 septembre 2021.

On a compris que le lot qui concernait Mme GANDIN est déjà propriété d'Epora depuis 2018, il reste sur cet îlot-là l'ensemble de la propriété de Mme CARPENTRAS qui intègre le Bar-Tabac. Les contacts ont été pris, les propositions financières ont été faites. Il restait simplement le calcul d'une indemnité de perte de chiffres d'affaires ce qu'on appelle une indemnité d'éviction pour l'activité commerciale.

Ce qui veut dire que si on valide aujourd'hui ces acquisitions et que la démarche avec Mme CARPENTRAS aboutit, on pourrait être avant la fin de l'année en situation d'avoir acquis l'intégralité de l'îlot 2. Stratégiquement, après il faudra savoir si on attend que l'Epora acquiert les lots constituant l'îlot 3 ou si on envisage tout de suite une action. Ça, ça sera déterminé ultérieurement.

Des questions sur deux acquisitions ? On est dans les fourchettes de prix proposées par les Domaines qui, par rapport aux estimations qui avaient été faites en 2010 et 2011, ont été sensiblement actualisées.

D'autres questions avant le vote ? On va voter deux fois.

En ce qui concerne l'acquisition par Epora du tènement LIAUME et MORENO qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Cette acquisition est validée à l'unanimité.

Pour l'acquisition par Epora du tènement en indivision RODRIGUEZ-CHOMAT, c'est la maman et ses enfants. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La décision est également validée.

Je crois que la problématique c'était que Mme RODRIGUEZ était âgée, elle résidait dans ces locaux et d'après ce qu'on nous avait dit je crois que les enfants lui avait trouvé un nouveau logement. Là aussi c'est une préoccupation d'accompagnement qui est levée.

■ **22-09-06 Administration Générale – Résultat de l'appel d'offres pour le marché de la restauration scolaire de la Commune**

M. SERVANT : je vais passer la parole maintenant à Michèle BISACCIA pour le marché de la restauration scolaire.

Mme BISACCIA : bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs.

On a lancé pour la restauration scolaire et pour la restauration du centre de loisirs, une nouvelle procédure d'appels pour la passation d'un marché de conception et de réalisation de repas et la mise à disposition d'un site situé sur Saint-Priest en Jarez ou à proximité immédiate.

Ça fait suite au marché que nous avons signé il y a 3 ans avec le CDAT pour la mise à disposition de salles à l'intérieur du CDAT et la fourniture des repas. C'est un marché réservé, c'est une procédure un peu spécifique, qui s'adresse à des entreprises employant des personnes en situation de handicap ce qui correspond tout à fait au cas du CDAT.

Ce nouveau marché que nous avons lancé (article 36-1 de l'ordonnance du 23 juillet 2015) doit être conclu pour trois années, du 2 septembre 2022 au 1^{er} septembre 2025 sur une base de 40 000 repas maximum par an sachant qu'on n'atteint pas ce chiffre mais qu'on est un petit peu en-dessous bien que les effectifs cantine ont plutôt tendance à augmenter.

Lors de la réunion du 25 août 2022, la réunion d'appel d'offres, au vu de l'analyse technique et financière de l'offre, à savoir 6.60 € HT par repas, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché au Centre Départemental D'aide par le Travail, le siège social du Centre Départemental est situé 73 rue Franklin à Saint-Etienne, sachant que dans l'ancien marché le prix du repas était de 6.20 €. On est passé de 6.20 à 6.60 €, soit une augmentation de 6.45 %.

Lors du Conseil Municipal de début juillet nous avons augmenté les tarifs de la cantine de 5 %, on se rend compte qu'on va avoir une charge financière un peu plus importante du fait de l'augmentation de ce prix de repas. Le Directeur du CDAT nous a expliqué que lui, comme toutes les entreprises, est impacté par l'augmentation du coût des matières premières c'est-à-dire de la nourriture mais aussi par le coût des énergies puisque le contrat qu'ils avaient passé avec leur fournisseur de gaz a été rompu

par le fournisseur de gaz et qu'ils ont été obligés de chercher un peu en catastrophe quelqu'un qui était capable de les fournir et cela n'a pas été au même prix.

On nous demande un effort, on a demandé un effort aux parents et on attend de savoir de combien de repas et combien d'impact, sachant que sur un repas qui fait 6.60 € le repas le plus cher, puisque vous savez que c'est indexé sur le quotient familial, le repas le plus cher est à 4.70 €. On a calculé le coût de revient du repas une fois qu'on y inclut nos frais de personnel puisque parallèlement au personnel du CDAT on a nos personnels des écoles qui accompagnent les enfants dans les cars, qui accompagnent les enfants jusqu'au CDAT et qui les font manger, qui veillent et qui les aident au service etc., plus le prix du transport scolaire pour les deux groupes scolaires de George Sand et de Jean Macé, nous le repas nous revient à 9.70 €. Vous voyez on a un gros delta quand même.

J'ai fait un article sur le Bulletin Municipal pour expliquer un peu cette augmentation parce que les parents ont l'impression que systématiquement toutes les années on augmente le tarif. On sait que pour beaucoup de familles, c'est un peu compliqué en ce moment parce que malheureusement il n'y a pas que ça qui augmente mais on n'a pas bien le choix de faire autrement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces relatives au marché à intervenir avec cette entreprise, c'est-à-dire le CDAT pour un montant de 6.60 € H.T. par repas.

M. SERVANT : vous avez bien compris qu'entre le prix de revient pour la Mairie, CDAT, personnel, transport et le prix facturé aux parents, le prix le plus élevé, il reste au moins la moitié du prix réel à charge de la Commune pour les plus forts c'est-à-dire que c'est beaucoup plus pour les plus faibles.
Claude BRUNEAU.

M. BRUNEAU : le prix du repas de 6.60 € est bien bloqué pour les 3 ans il ne peut pas être revu à la hausse ?

M. SERVANT : oui

M. BRUNEAU : il est bloqué d'accord merci.

M. SERVANT : par contre sur le contrat qu'on évoquait tout à l'heure sur les transports avec SRT il y a une indexation.

D'autres questions ? On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Le nouveau barème et le marché avec le CDAT est validé à l'unanimité je vous en remercie.

■ **22-09-07 Administration Générale – Convention Territoriale Globale (CTG) – Convention avec la Ville de Villars**

M. MOUNIER : bonsoir. On va prendre la délibération suivante qui concerne la Convention Territoriale Globale (CTG) et une convention qu'on va signer avec la ville de VILLARS.

Pour que vous compreniez bien l'objet de cette convention, je vais vous faire un rappel concernant cette Convention Territoriale Globale.

Jusqu'en 2020, notre Commune était liée à la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire par un contrat Enfance-Jeunesse qui définissait pour notre territoire un ensemble d'actions en faveur des familles parents-enfants en contrepartie d'un accompagnement technique et financier de la CAF. Nous avons ainsi l'accompagnement technique, le financement d'un poste de coordinateur à temps plein et financier, nous bénéficions de subventions de la part de la Caisse d'Allocations Familiales qui nous permettaient de diviser le prix de nos différentes prestations du Pôle Enfance Jeunesse. Souvent quand on parle du prix on dit que le prix défini est divisé en 3, une partie CAF, une partie famille et une partie Municipalité.

Depuis 2021, dans le cadre de la politique nationale de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales déclinée au plan territorial, nous devons mettre en place une Convention Territoriale Globale qui se substitue depuis début 2021 au contrat Enfance-Jeunesse.

Une CTG est une Convention de Partenariat qui vise à renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques d'action sociale et familiale sur un territoire donné. Cette CTG nous a amené une première nouveauté, elle ne lie plus comme le faisait le contrat Enfance-Jeunesse la CAF à une seule commune mais à plusieurs entités communales. Ainsi, après plusieurs mois de négociations, les communes de Roche-la-Molière, Saint-Genest-Lerpt, Villars, Saint-Priest en Jarez, la Tour-en-Jarez et l'Etrat intègrent une Convention unique.

La CTG définit des objectifs partagés au regard des besoins et ces objectifs sont sous 4 grandes familles :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, faciliter la relation parentale ;
- le développement de l'enfant et le soutien des jeunes ;
- accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et les conditions de logement ;
- créer les conditions favorables à l'autonomie et à l'insertion sociale et professionnelle.

Afin de répondre à ses objectifs, le partenariat de la Convention mettra en place un Comité de Pilotage qui sera composé de représentants de la CAF, des communes, Maires et Coordinateurs, et ce Comité sera animé par la CAF et deux communes désignées chaque année. Cette année, ce sont les communes de Villars et l'Etrat qui assurent l'animation du Comité de Pilotage.

La seconde nouveauté, et c'est là où on est concerné par la Convention aujourd'hui, concerne le rôle de coordinateur puisque pour suivre l'ensemble des projets et actions qui en découleront, une coordination technique unique est envisagée. C'est un poste hautement politique puisque le coordinateur devra être reconnu par l'ensemble des 6 communes, son rôle étant de bâtir, d'harmoniser et de suivre les actions sur la totalité des 6 territoires.

On a réfléchi à pas mal de solutions pour ce coordinateur : est-ce que ça faisait l'objet d'un recrutement externe ? Est-ce qu'on faisait monter en compétence sur ce rôle-là un agent ? On a sollicité certains agents de chez nous qui ont décliné l'offre et courant 2022, Villars a proposé à l'ensemble des 6 communes de mettre à disposition un agent de la ville de Villars. D'où la convention qu'on va établir aujourd'hui pour valider le rôle de coordinateur de cet agent municipal de Villars et la prise en charge d'une partie de son salaire dans le cadre de ses fonctions pour la coordination.

Je reprends les éléments de la délibération :

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée en décembre dernier avec la CAF la ville de Villars propose d'assumer la fonction de coopérateur.

La délibération afférente à la création du poste de coopérateur a été approuvée lors du Conseil Municipal de Villars le 23 juin dernier. Cette délibération marque le partenariat entre les communes dans un dispositif contractuel avec la Ville de Villars.

L'agent municipal en charge de ce dossier sera détaché sur un 0.30 ETP, soit une journée et demie par semaine. Il a commencé sa mission et a rencontré les référents du territoire lors d'un dernier Comité Technique (COTECH). Les thématiques prioritaires, comme échangées lors du dernier COPIL en date du 29 mars 2022 seront la petite enfance et la jeunesse. En cela, les premiers groupes de travail se réuniront sous l'autorité de la coopératrice en ce mois de septembre et le prochain COPIL sera programmé en décembre 2022.

Concernant le volet financier, la participation des communes reposera sur la population de chacune, la CAF venant abonder sur le poste. Concrètement, le coût annuel du poste est de 44 964 € soit une dépense de 13 488 €, déduction des aides de la CAF pour la CTG : il restera 6 288 € à se partager.

La participation des communes s'organisera selon l'ordre décroissant par rapport à la taille de population : Roche-la-Molière, Villars, Saint-Genest-Lerpt, Saint-Priest en Jarez, l'Etrat et enfin la Tour-en-Jarez.

Ce calcul ne prend pas en compte la valorisation des dépenses annexes : frais de déplacement, de formation et de repas qu'il s'agira d'intégrer le cas échéant. La mairie de Villars émettra un titre de recette annuelle englobant la totalité de la prise en charge par commune avec les justificatifs nécessaires à l'occasion des COPIL annuels. Pour 2022, la demande interviendra pour 4 mois de mission à compter de septembre jusqu'à fin 2022.

Je vous demande d'approuver cette proposition de pilotage de la Commune de Villars et les cofinancements afférents.

M. SERVANT : le coût global à temps plein pour un agent est de 44 964 € par an, on en prend 30 %, ce qui fait un coût global de 13 488 €. La CAF en prend à peu près la moitié et il reste aux 6 communes l'autre moitié à financer en proportion du nombre d'habitants.

M. MOUNIER : je préciserai juste une chose, idéalement on aurait aimé un temps de présence un peu plus important, parce qu'un jour et demi par semaine ça ne fait pas beaucoup mais devant le manque de candidats et proposer un 0.50 à quelqu'un c'était compliqué. On sait que la situation n'était pas forcément idéale mais on part du principe que 0.30 c'est déjà mieux que rien et on verra à terme et à l'usage si le travail effectué par ce coopérateur rentre dans ce temps de travail défini. Aujourd'hui, on a cette proposition, il vaut mieux travailler là-dessus puisque ça fait partie quand même des objectifs fixés par la CAF et sur lesquels sont basés la CTG.

Mme MOURGUES : il existait déjà ou il a été recruté pour le poste le coordinateur ?

M. MOUNIER : l'agent existait déjà, il était déjà en poste à Villars avec d'autres fonctions et sur il me semble un temps qui n'était pas complet, et ça a permis de le faire migrer sur une nouvelle fonction et de lui proposer un temps complet en rajoutant ces 0.30 sachant que ses missions actuelles sont quand même dans le cadre bien entendu de l'enfance et la jeunesse.

Mme MOURGUES : il travaille, il va échanger, si on prend du côté de Saint-Priest avec les équipes d'Ayhan SEN c'est ça.

M. MOUNIER : parfaitement.

M. SERVANT : oui à 0.30 ce n'est pas un poste technique, en définitif c'est un peu le débat qu'on a eu. Est-ce que ça devait être un hyper technicien qui supervisait nos agents techniques dans nos communes ou plutôt un coordinateur politique ou de la politique à mettre en place ? On a retenu cette option. On vous en avait informé, ou les communes disaient non, ce n'est pas la peine on va se débrouiller, on revenait à une forme de gestion individualisée alors qu'aujourd'hui on est forcément dans le collectif. Dans la mesure où Villars nous a proposé cette solution on s'est dit on va commencer comme ça puis on va bien voir comment ça se passe. Mais ça va être dur pour cette personne parce que c'est quand même un agent administratif qui va devoir animer et relayer une politique partagée mais au plan de chaque territoire. On va forcément par moment avoir quelques difficultés simplement compte-tenu de la disparité de nos structures et de nos moyens, on verra.

D'autres questions relatives à la signature, je dirais, de cet avenant de la CTG, en définitif, c'est une convention de partenariat entre les 6 communes concernées et la CAF.

On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

A l'unanimité nous validons cet accord, cette convention avec les 6 Communes partenaires de la CTG.

■ **22-09-08 Administration Générale – NOVIM : approbation rapport de gestion – Exercice 2021**

M. SERVANT : je vais passer maintenant la parole à Claude BRUNEAU pour le rapport d'activités NOVIM.

M. BRUNEAU : bonsoir. Je reviens comme chaque année avec ce qui vous passionne tous, le rapport de gestion de NOVIM.

Le Code Général des Collectivités Territoriales précise dans son article L1524-5 que « les organes délibérants des Collectivités Territoriales, pour ce qui nous concerne le Conseil Municipal et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs Représentants au Conseil d'Administration ».

Il vous avait été précisé, lorsque vous avez reçu les documents, que ce rapport du Commissaire aux Comptes était disponible au secrétariat général, personne ne doute que vous l'avez tous consulté, étudié à fond, il n'y a pas de souci là-dessus.

Afin de satisfaire à cette obligation, il convient de vous prononcer sur les comptes de l'exercice 2021 de NOVIM, comptes qui ont été validés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2022.

Je vous rappelle que NOVIM qui est l'ancienne SEDL est une Société d'Economie Mixte qui est un opérateur de l'aménagement et de la construction qui est au service du développement et de l'attractivité des territoires. La particularité c'est que son statut de Société d'Economie Mixte lui confère un peu la capacité de s'associer à des partenaires pour un projet spécifique. Une Société d'Economie Mixte comporte forcément une majorité d'actionariat public. Pour ce qui concerne NOVIM il y a 23 actionnaires publics et il y a 12 actionnaires privés.

M. SERVANT : ça fait partie des décisions qu'on vous soumet chaque année puisque c'est la suite logique de ces partenariats.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

A l'unanimité on approuve le rapport d'activités de la NOVIM.

■ **22-09-09 Personnel Communal – Modification du tableau des effectifs**

M. SERVANT : le point suivant, je dirais presque maintenant traditionnellement comme à chaque conseil, c'est celui d'actualisation du tableau des effectifs.

Par délibération n° 22-06-07 du 7 juin 2022, trois postes de Rédacteurs avaient été ouverts pour permettre la nomination d'agents par voie de promotion interne, promotion interne soumise à la validation du Centre de Gestion de la Loire. Le Centre de Gestion n'a validé aucune inscription sur liste d'aptitude de ce grade pour notre collectivité. En conséquence les trois postes ouverts au mois de juin doivent être retirés.

Par délibération n° 22-07-17 du 4 juillet 2022, un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale a été ouvert à temps non complet à raison de 22 h hebdomadaires pour remplacer un agent affecté au jardin d'enfants et ayant fait valoir ses droits à la retraite. La Commune est confrontée à une recherche infructueuse de candidats sur ce temps de travail. Il est nécessaire de porter le temps de travail du poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale ouvert à 80 %.

Compte tenu de la nomination d'agents dans leur grade d'avancement prévu par délibération n° 22-06-07, il est proposé la suppression d'un poste d'attaché, de trois postes d'adjoints techniques et d'un poste d'éducateur de jeunes enfants. Ça fait partie comme je vous le dis à chaque fois de l'actualisation, on anticipe des déroulements de carrière ou des nominations, si ça a lieu, on valide et donc les anciens postes sont supprimés et s'il n'y a pas de nomination on supprime les postes qu'on avait prévus.

Pour permettre d'engager la procédure de recrutement pour assurer le remplacement d'un Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe en disponibilité pour convenances personnelles, un poste sur chacun des grades du cadre d'emploi des Adjoints Territoriaux du Patrimoine ont été ouverts à temps non complet à raison de 80 % du temps plein par délibération n° 22-07-17. Il est décidé du recrutement d'un Adjoint Territorial du Patrimoine. Il convient de retirer du tableau des effectifs un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe et un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1^{ère} classe, tous deux à temps non complet (80 %).

Un Animateur Principal de 1^{ère} classe est muté dans une autre collectivité sur sa demande au 15 août 2022. Son poste est retiré du tableau des effectifs.

Ces décisions traduisent simplement l'actualisation du tableau entre une personne qui demande une mise en disponibilité, et son temps de travail on le répartit sur deux de ses collègues ; et un autre agent part par mutation, dans ce cas-là on recrée un poste pour recruter et là on a eu un départ en l'occurrence Blandine, qui à sa demande a été mutée à Saint-Jean Bonnefonds et son poste bien évidemment est retiré de nos effectifs. Quand on aura recruté quelqu'un pour la remplacer on vous proposera à nouveau une actualisation du tableau des effectifs.

Avez-vous des questions par rapport à ces mouvements de personnel ? Corinne MOURGUES.

M. BLANCHARD : excusez-moi je voudrais savoir quel est le rôle et le travail d'un Adjoint du Patrimoine ?

M. SERVANT : c'est une appellation fonction publique, pour nous ce sont des personnes qui travaillent essentiellement dans le secteur culturel en particulier la Médiathèque. Ce sont des appellations, le plus haut niveau c'est par exemple, Elise MASCRE, elle est Conservatrice, il y a différentes appellations en fonction des métiers et des diplômes dont les personnes sont titulaires.

Mme MOURGUES : c'est quand même un peu compliqué à comprendre mais on progresse, je trouve qu'on progresse, tu expliques bien. Juste sur le premier alinéa, si je comprends bien le Centre de Gestion n'a validé aucune inscription sur les listes d'aptitudes pour ce grade, est-ce qu'on connaît les motifs de cette non-inscription ? Non, c'est trop facile ma question, je vois que ça vous fait sourire.

M. SERVANT : c'est une excellente question. En fait, si vous voulez, il y a trois profils sur les évolutions de carrière. Des personnes qui passent des examens ou qui demandent à être mises en disponibilité pour partir par exemple dans le privé ou les mutations.

Il y a ceux ensuite qui passent des concours, je dis bien des concours pas des examens et où là il appartient à la collectivité si la personne réussit au concours de la nommer ou pas. L'engagement qu'on avait pris dès 2014 avec Jean-Michel PAUZE c'est de dire toute personne qui passe un concours s'il réussit on s'engage, dans la mesure du possible bien évidemment, à la nommer sur le poste qu'elle a accès grâce à ce concours.

Le troisième ce sont des promotions internes, c'est-à-dire c'est la Commune. On est, nous, affilié au Centre de Gestion de la Loire, dans les grosses collectivités qui ne dépendent pas du Centre de Gestion elles font à peu près ce qu'elles veulent. Mais nous on formule nos demandes, au regard d'ailleurs de critères qui ont été cette année, je dirais, densifiés et soi-disant objectivés. C'est-à-dire on va pour chaque agent noter tout un ensemble de paramètres, on avait présenté ces paramètres en Comité Technique, ce qui nous permet d'attribuer une note et c'est fort de cette note qu'on va appuyer une demande pour passer par exemple d'une catégorie C à une catégorie B, et c'est le Centre de Gestion qui statue dans le cadre d'une Commission Paritaire composée de Maires mandataires du Centre Gestion et de représentants des personnels dont des représentants syndicaux.

On sait très bien que dans certains métiers c'est sursaturé, passer de la catégorie C à la catégorie B s'il y a 90 ou 100 demandes pour la Loire chaque année et qu'il y en a 5, on rentre non pas dans la boîte noire mais dans la concertation entre les membres de cette Commission qui vont arbitrer.

Le fait de passer par un nouveau processus qui permettait d'objectiver c'est intéressant parce qu'on mettait des notes, mais si on présente quelqu'un, généralement on est très proche de la note maximale

sinon on ne la présenterait pas, sauf si elle insiste vraiment et c'est à ses risques et périls. Je pense que toutes les communes font pareil et après, les secrets de ces délibérations nous échappent puisqu'il y a quelques années on a eu une surprise puisqu'on avait un agent qui voulait absolument qu'on demande sa mutation en catégorie A, on avait dit on peut y aller on ne risque rien et elle avait été nommée c'est comme ça.

Qui est contre cette actualisation du tableau de nos effectifs ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

On est pour à l'unanimité merci.

Grades	Postes ouverts par délibération antérieure	Postes Pourvus au 31/8/22	Postes ouverts au 12/9/2022	Dont TNC
Filière Administrative				
Attachés principaux territoriaux	2	1	2	
Attachés territoriaux	2	2	1	
Rédacteurs principaux de 1 ^{ère} classe	2	1	1	
Rédacteurs principaux de 2 ^{ème} classe				
Rédacteurs	4		1	1
Adjoints administratifs principaux de 1 ^{ère} classe	8	7	8	1
Adjoints administratifs principaux de 2 ^{ème} classe	7	6	7	1
Adjoints administratifs territoriaux	7	3	7	1
Filière Police Municipale				
Chefs de service de Police Municipale principal de 1 ^{ère} classe				
Brigadiers chefs principaux	5	4	5	
Filière Technique				
Ingénieurs				
Techniciens principaux de 1 ^{ère} classe	3	3	3	
Techniciens principaux de 2 ^{ème} classe				
Techniciens				
Agents de maîtrise principaux	6	6	6	
Agents de maîtrise	1	1	1	
Adjoints techniques territoriaux principaux de 1 ^{ère} classe	13	10	13	
Adjoints techniques territoriaux principaux de 2 ^{ème} classe	17	15	17	4
Adjoints techniques territoriaux	33	25	30	13
Filière Sanitaire & Sociale				
Infirmiers				
Puéricultrices classe normale	1	1	1	1

Educateurs de jeunes enfants classe exceptionnelle	2	2	2	
Educateurs de jeunes enfants	3	2	2	
Auxiliaires de puériculture de classe supérieure	7	7	7	
Auxiliaires de puériculture de classe normale	11	3	11	1
Agents spécialisés principaux de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	3	3	3	1
Agents spécialisés principaux de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1	1	1	
Filière Culturelle				
Bibliothécaires principaux territoriaux	1	1	1	
Professeurs Enseignement artistique de classe normale	1	1	1	
Assistants d'enseignement artistique principaux de 1 ^{ère} classe	12	11	12	9
Assistants d'enseignement artistique principaux de 2 ^{ème} classe	4	4	4	4
Assistants d'enseignement artistique	6	3	6	3
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	1		0	
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	3	2	2	
Adjoint du patrimoine	3	2	3	3
Filière Animation				
Animateurs territoriaux principaux 1 ^{ère} classe	1	0	0	
Animateurs territoriaux principaux 2 ^{ème} classe				
Animateurs territoriaux	2	1	2	1
Adjoint d'animation principaux de 2 ^{ème} classe	1		1	
Adjoint d'animation territoriaux	20	2	20	16
Emplois spécifiques				
Médecin vacataire	1	1	1	
Vacataires études surveillées	6	0	6	
Vacataires animateurs Centre de Loisirs	5		5	
Apprentis	3	2	3	
Emplois aidés droit privé (contrats d'avenir – CAE...)	1	0	1	
Total	209	133	197	60

Je crois qu'on a fini l'ordre du jour du Conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Un débat s'engage entre les élus.

M. SERVANT : des informations.

Vous savez qu'on a eu une tornade, tempête, un cyclone, vous avez suivi un peu les différents événements.

Je voulais remercier officiellement, on a eu dès le lendemain une audioconférence avec la Préfecture et le Conseil Départemental.

Je voulais remercier Saint-Etienne Métropole qui nous a mis très rapidement et du matériel et du personnel à disposition sur notre territoire ; et également les Communes de Roche-la-Molière et Saint-Genest-Lerpt qui nous ont prêté leur balayeuse pendant 2 jours avec le chauffeur, la nôtre étant mobilisée sur Villars.

Ça démontre bien quand même la solidarité qui s'est mise en place entre les communes et l'encadrement de nos instances collectives.

Je voulais remercier les habitants qui ont dit spontanément « nous on va dégager les rues, on va ramasser les branches », d'ailleurs le lendemain le SDIS nous a dit avoir apprécié à Saint-Priest en Jarez, commune la plus touchée, l'intervention de la Police, des Services Techniques et des habitants qui lui ont énormément facilité l'accès aux différents sites.

Ça me semblait important de le dire.

Après, il y a le problème du classement en catastrophe naturelle, je ne vais pas revenir sur les avantages et les inconvénients, ont les a présentés sur Illiwap, sur Facebook. En fait il n'y a pas d'avantage à être en catastrophe naturelle si ce n'est une accélération imposée aux Compagnies d'Assurance.

Par contre, sur les 12 communes concernées, pour lesquelles la Préfecture a déposé les demandes en même temps auprès du Ministère de l'Intérieur, une semaine après, deux communes sont passées avec les communes corses à savoir Saint-Etienne et Grand-Croix.

On a eu, à la demande notre Député Quentin BATAILLON, une réunion là-aussi en audio avec les Conseillers de Monsieur DARMANIN, on a reparlé de tout ça, on a quand même mis en évidence des problèmes de cohérence politique et d'affichage politique, les enjeux économiques il n'y en a pratiquement pas, disant qu'on ne comprendrait pas que deux communes aient pu être classées en catastrophe naturelle et pas les autres.

Comme je l'ai dit, la tornade place de la Terrasse, si c'est une catastrophe naturelle pour Saint-Etienne, de l'autre côté de la rue à mon avis c'est pareil pour Saint-Priest mais on verra bien.

Ce qu'ils nous ont dit c'est qu'ils s'engageaient à présenter les 10 demandes complémentaires, l'argument c'était de dire « il nous manquait des informations de Météo France, si on avait dû statuer sur vos dossiers vous auriez été rejetés. » Mais les informations de Météo France pour les 10 communes, ce sont exactement les mêmes que celles qui ont été demandées pour Saint-Etienne et Grand-Croix. On verra, les dossiers devraient passer le 13 septembre prochain, ils se sont engagés à ce que tout de suite la Préfecture soit prévenue des décisions pour nous les retourner. C'est positif ou c'est négatif.

Prochains RDV :

Le 19 septembre : nous avons une plénière au cours de laquelle nous accueillerons Quentin BATAILLON, notre nouveau Député, pour qu'il se présente à vous et que vous puissiez échanger avec lui, lui poser des questions etc. A 19 H 00 toujours.

Nous vous présenterons aussi, avant le Conseil qui statuera, les propositions qui nous ont été faites pour l'acquisition du terrain du Charpenet. Nous avons à ce jour 6 propositions qui sont finalisées et nous avons demandé à l'opérateur qui nous semble le plus intéressant d'être là aussi physiquement pour parler de son projet.

Le 24 octobre : nous avons à nouveau une plénière au cours de laquelle nous vous présenterons les propositions d'acquisition du site Jean Macé. Ça ne sera peut-être pas exhaustif, on n'aura peut-être pas toutes les propositions mais Jacques PELLEGRIN m'a dit on en aura au minimum 2 voire 3.

Le 7 novembre : nous aurons le Conseil Municipal.

Il y a le séminaire le samedi 15 octobre mais ça on vous le rappellera.

Après on verra sur les modalités, on le fait où ? Est-ce qu'on prévoit une restauration en Centre, on va réfléchir avec Michèle sur les modalités pratiques de l'organisation de ce séminaire et surtout de l'ordre du jour.

L'an dernier, on avait défini notre plan pluriannuel d'investissement, les grands projets, les financements de façon très globale, là on va rentrer dans le vif du sujet et en particulier la réalité budgétaire du projet Jules Ferry puisque nous avons rencontré l'Architecte RIVAT vendredi dernier sur des bases actualisées budgétaires. On augmente de près de 20 % le budget initial mais on a trouvé des points où on allait pouvoir faire des économies. On a échangé avec lui, de toute façon s'il y a un projet qu'on doit réaliser on lui a dit que c'était celui-ci et il faut qu'il démarre maintenant le plus vite possible. Il nous a dit que compte-tenu des délais, on pouvait peut-être envisager un démarrage concret mars-avril.

Après, il y a tous les délais, l'obtention du permis de construire etc. Ça va être court par rapport à septembre 2024, pour peu qu'il y ait des intempéries, des problématiques de rupture d'approvisionnement peut être sur certains matériaux ; et puis il va falloir qu'on gère tout l'environnement et en particulier la gestion du maintien de la scolarité dans les écoles. Si on nous dit « il faut déplacer une classe ou deux classes pendant 15 jours » on sait faire ; si on nous dit « c'est toute une année scolaire » il faut voir les problématiques différemment.

Ça va vraiment être très concret et il faudra avoir l'accord des enseignants. Ceux de Jules Ferry qui ont été associés au projet préalable ont été très satisfaits de cette démarche ; l'architecte a bien entendu leurs besoins y compris notre personnel, personnel technique des écoles qui ont été bien associés, ça été une belle démarche. Je pense qu'au bout du compte on aura une belle réalisation. Après pour les coûts, on va voir.

Il me reste à vous remercier ; vous souhaiter un bon retour ; prendre des forces pour cet hiver qui s'annonce.

La séance est levée à 20 h 30.

- 22-09-01 Administration Générale – Etat des décisions du Maire
- 22-09-02 Vie Culturelle – Ecole Municipale des Arts : Projet d'Etablissement, Règlement Intérieur et Règlement des Etudes
- 22-09-03 Administration Générale – SIEL-TE – Dissimulation rue de Champirolo

- 22-09-04 Administration Générale – Acquisition EPORA tènement LIAUME – MORENO
- 22-09-05 Administration Générale – Acquisition EPORA tènement indivision RODRIGUEZ - CHOMAT
- 22-09-06 Administration Générale – Résultat de l'appel d'offres pour le marché de la restauration scolaire de la Commune
- 22-09-07 Administration Générale – Convention Territoriale Globale (CTG) – Convention avec la Ville de Villars
- 22-09-08 Administration Générale – NOVIM : approbation rapport de gestion – Exercice 2021
- 22-09-09 Personnel Communal – Modification du tableau des effectifs

			Signature
SERVANT	Christian	Maire	
PAPIN	Mireille	3 ^e Adjointe, Secrétaire de séance	